

REGLEMENT INTERIEUR de l'ELAN DE GORGES FOOTBALL

En signant une licence à l'ELAN DE GORGES FOOTBALL, vous adhérez à une association loi de 1901, gérée par des bénévoles. La souscription d'une licence est obligatoire. Les joueurs (en fonction de leur âge) et les parents seront sollicités, au cours de la saison, pour participer à diverses tâches : transport de joueurs à l'occasion de matchs à l'extérieur, tenue de bar, participation à l'organisation de tournois ou d'évènement festifs, arbitrage etc...

Le respect des arbitres, des adversaires, des coéquipiers, des éducateurs, des bénévoles, du matériel et des installations est l'objectif prioritaire de l'association. Tout manquement sera sanctionné par la commission compétente.

La signature de la licence entraîne l'acceptation du présent règlement intérieur dans sa totalité.

ENTRAINEMENTS

Chaque joueur est tenu d'assister à l'ensemble des séances d'entraînement. En cas d'indisponibilité, le joueur doit prévenir son responsable. A la fin de l'entraînement, les joueurs doivent aider les éducateurs à ranger le matériel.

Les horaires sont définis en début d'année sportive selon les disponibilités des entraîneurs et des installations sportives.

Les parents (pour les mineurs) doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser leur enfant au stade.

TENUE DE SPORT

Chaque joueur doit porter lors des entraînements une tenue de footballeur (chaussures de foot – short de foot noir – chaussettes rouges - maillot de foot ou survêtement). Le port des protège-tibias est obligatoire à l'entraînement et en match.

MATCHS

. Présence aux matchs

La présence aux matchs de championnat ou de coupe est obligatoire. L'éventuelle absence doit être discutée avec l'entraîneur.

. Accès au terrain

Le terrain est accessible uniquement aux joueurs, entraîneurs et dirigeants de l'équipe. Les parents et supporters doivent se tenir derrière la main courante.

. Attitude des parents, supporters et éducateurs

Chacun s'engage à encourager les équipes du club dans un esprit sportif et à ne pas critiquer les arbitres, les éducateurs et les adversaires.

. Matchs à l'extérieur

Les parents sont sollicités pour transporter les enfants lors des matchs à l'extérieur. Un planning sera établi en concertation avec l'entraîneur. Les conducteurs sont responsables des enfants qu'ils transportent. Ils s'engagent à respecter le code de la route (ceintures de sécurité, nombre de passagers, etc...) et à vérifier leur assurance à propos des personnes transportées.

DIVERS

. Respect des choix de l'équipe technique

Les parents et les joueurs s'engagent à respecter les choix de l'équipe technique qui travaille en accord avec le projet sportif du club. Le licencié doit accepter de jouer dans l'équipe dans laquelle il est convoqué.

. Vestiaires et sanitaires

Les installations sanitaires permettent à chaque joueur de prendre une douche. Dans un souci d'hygiène, il est fortement conseillé d'utiliser les douches après les matchs et entraînements. Il est aussi demandé à chacun de laisser les vestiaires et sanitaires aussi propres que possible.

. Responsabilité en cas de vol

Le club se dégage de toute responsabilité en cas de vol d'effets personnels. Même si les vestiaires peuvent être fermés, il est conseillé à chacun de n'y laisser aucun objet de valeur.

. Drogue, alcool et tabac

La possession ou usage avéré de drogue entraînera automatiquement le renvoi du joueur. Les boissons alcoolisées ne sont tolérées que pour les joueurs majeurs. Il est déconseillé aux sportifs de fumer dans l'enceinte sportive, à plus forte raison s'il s'agit de mineurs.